

**AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018
VALANT AVIS D'IMPÔT
IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017**

Retrouvez ce document
sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SOISSONS
SAID SOISSONS 1
10 RUE DE MAYENNE
02208 SOISSONS CEDEX



MME BRULE LORENE CHRISTINE
OU MME KOPEK SYLVIA
11 RUE DU COLLEGE
02200 SOISSONS

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 14 77 183 623 153

Déclarant 2 (C) : 18 22 157 119 104

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 20 271

Référence de l'avis : 18 02 A194642 22

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

11 RUE DU COLLEGE

02200 SOISSONS

Numéro FIP : 020 12 19 9775837789 4

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 09/07/2018

Votre situation**MONTANT DE VOTRE IMPÔT**

0 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches

⇒ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368 *
DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 À 19H.

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

SIP SOISSONS SAID SOISSONS 1
02208 SOISSONS CEDEX 02208 SOISSONS CEDEX
Tél : 03 23 76 49 08

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018



SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS			
M	4							5,00

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 16/07/2018

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus)

Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1

0,00%

Taux individualisé pour le déclarant 2

0,00%

Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer